

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT À SIDI-BEL-ABBÈS

Les candidats libres peu nombreux

Sidi-Bel-Abbès, à l'instar des autres wilayas, vit depuis quelques jours au rythme d'un événement scolaire, celui des épreuves du baccalauréat session juin 2008.

Des épreuves qu'attendaient, en retenant leur souffle, les 8 979 candidats (8 708 de l'enseignement secondaire et 271 des lycées techniques), dont 5 100 élèves du système fondamental et 3 879 du nouveau système. 49 centres ont ouvert leurs portes très tôt dans la matinée du samedi 7

juin, date du coup d'envoi de l'examen, pour accueillir les candidats alors que 69 détenus subissent ces épreuves au niveau d'un centre réservé à leur intention. 2 145 surveillants, 259 agents du secrétariat et 147 enseignants ont été mobilisés pour le bon déroulement des épreuves alors que la correc-

tion des copies sera assurée par 147 professeurs. 470 agents ont été mobilisés au niveau du lycée Azza-Abdelkader, dans le chef-lieu, retenu comme centre de rassemblement des copies avant leur acheminement vers le centre de correction, le lycée Zeddour-Mohamed Brahim.

Il y a lieu de signaler que le nombre des candidats libres a fortement chuté en 2008 avec 1 723 inscrits alors qu'en 2007, on enregistrait 3 150 candidats. Dans la mati-

née du samedi 7 juin dernier, les épreuves ont été abordées avec sérénité par les candidats grâce aux orientations des surveillants sur la nouveauté de cette session : deux sujets au choix. Cependant, dans l'après-midi de cette même journée, certains candidats au niveau des lycées Haouès et Nadjadj ont quelque peu paniqué devant les deux sujets d'anglais au choix dont les questions prétaient un peu à confusion.

A. M.

SITUATION DE SÉCHERESSE TRÈS PRÉOCCUPANTE

Ouverture au cheptel des périmètres mis en défens

La situation de sécheresse est très préoccupante à l'Ouest, notamment dans la région de Sidi-Bel-Abbès qui est connue pour sa vocation agricole et pastorale.

Les terres agricoles ont cette année refusé de verdoyer à cause d'une basse pluviométrie qui a engendré seulement quelques millimètres et ce, en dehors des saisons décisives pour les cultures. Quant au cheptel, lui, il n'a pas fini de dépérir à cause de l'absence de plantes fourragères.

Devant une telle situation, qu'on ne peut qualifier que de catastrophique, et la

détresse des éleveurs, les services de l'agriculture de Sidi-Bel-Abbès, en collaboration avec le secteur des forêts et le Haut-Commissariat de développement de la steppe (HCDS) se sont réunis sur instruction du ministère de l'Agriculture en vue d'une solution à la crise.

La commission, représentée par les trois services, a décidé de l'ouverture des périmètres mis en défens au profit du cheptel (bovin, ovin et caprin). Le projet a été confié à l'APC qui va louer les zones de pâturage aux éleveurs. Ces zones sont situées notamment dans le sud de la wilaya de Sidi-Bel-Abbès, plus exactement dans les dairas de Ras El Ma et

Marhoum. Aussi un périmètre de 50 000 ha fait de guetaf et de plantes fourragères a été ouvert la semaine dernière, un deuxième de 51 000 ha au cours de cette semaine et un troisième de 50 000 ha le sera dans les prochains jours.

La durée de l'ouverture du périmètre reste indéterminée et quelque 420 000 têtes seront autorisées à paître dans les zones délimitées. Si le prix de la viande rouge a légèrement baissé ces derniers jours, passant de 560 DA à 400 DA, le kilogramme pour celle du mouton, va certainement réamorcer sa montée vertigineuse avec les frais de location.

A. M.

MOSTAGANEM

Tarek, l'homme-courage !

Atteint d'une maladie encore méconnue en Algérie notamment, le jeune Tarek El-Yahyaoui, âgé de vingt ans seulement, ne cesse de se battre contre le handicap qu'il traîne depuis sa naissance.

La spina bifida s'apparente à une malformation dès la naissance du sujet et a tendance à toucher la colonne vertébrale, ce qui, en fait, génère d'autres handicaps à l'instar d'une paralysie motrice, incontinence urinaire, troubles neurologiques. Ainsi, cette méchante maladie congénitale, on ne peut plus complexe, s'est avérée très éprouvante et fort gênante pour le jeune Tarek et ce, sa vie durant, notamment lorsqu'il fréquentait les bancs de l'école où il n'est guère aisé à cet âge de se prendre en charge.

Jeune homme aujourd'hui et animé d'une volonté de fer, notre ami Tarek a fini par s'habituer à ce mal étrange qui lui a toujours collé à la peau. Sa foi en le Tout-Puissant l'aide ainsi à vivre avec son handicap qu'il a toujours accepté. Journaliste-collaborateur à l'*Echo d'Oran* depuis deux ans après un bref passage au *Jeune Indépendant* puis *Sawt El-Gharb*, Tarek préside aujourd'hui une association, qu'il a fondée il y a deux années, celle des malades atteints de spina bifida. Unique en Algérie et à travers le monde arabe, elle est

actuellement candidate à une éventuelle adhésion à la Fédération internationale de lutte contre la spina bifida, basée au Portugal. Elle a pour but de sensibiliser le large public sur cette maladie, d'éveiller les consciences dans le sens d'un rapprochement autrement plus efficace avec les malades, de contribuer à l'allègement de leurs souffrances et partant, contribuer au développement de sa couverture médicosociale qui, en réalité, n'existe guère chez nous.

Pour l'heure, l'association compte une cinquantaine de membres adhérents entre médecins, paramédicaux et autres sympathisants dont le docteur Kara Mostefa, Hafsa, neurochirurgienne, et qui a recensé à ce jour quelque 600 cas à Mostaganem.

Tarek ne s'arrête pas là. Il va à la conquête des médias aux fins de mieux faire connaître son association. Pour ce faire, il a été invité de plusieurs émissions radiophoniques à Radio Bahia d'Oran, la Chaîne III ainsi que Radio Mostaganem. Cela étant, Tarek court dans tous les sens en s'appuyant tant bien que

mal sur sa paire de béquilles et ce, à l'effet d'aider son prochain, atteint de la même maladie. Livrés à leur triste sort, ces derniers sont considérés comme des handicapés moteurs. «Non ! Nous faisons partie de la frange des grands souffrants et on a besoin d'une assistance particulière, comme, par exemple, la création de postes de travail aménagés en fonction de notre handicap, la prise au sérieux de notre situation sociale, comme le bénéfice d'une pension...», précise notre interlocuteur.

Pour Tarek, cette catégorie de malades est tout simplement délaissée dans la mesure où l'absence d'une loi susceptible de les protéger et mieux les considérer constitue un sacré vide juridique. Tarek avec la naïveté d'un cœur pur se débat pour apaiser les douleurs de ses semblables.

«Parmi les malades recensés, dira-t-il, il y a beaucoup d'enfants. On reçoit bon nombre d'appels par ailleurs d'un peu partout du pays. C'est ce qui nous a permis de découvrir d'autres cas ici et là dont deux à Alger et un à Sétif.» Les deux malades d'Alger ont été d'ailleurs opérés grâce à l'implication de l'association de Tarek alors que la fillette de Sétif, elle a été

orientée vers le CHU de cette ville par le D' Sahraoui Mérimé qui représente pour l'heure l'association dans la région de Ain Fouara.

Le téméraire Tarek insiste sur l'appel qu'il lance à l'Etat algérien au nom de l'association, en demandant expressément que les malades de sa condition soient mieux considérés et que la spina bifida soit enfin inscrite au créneau des maladies à déclaration obligatoire, au moment où il est impératif de créer un plan de prévention national contre cette pathologie.

En Algérie, la plupart des nouveau-nés risquent de décéder à leur naissance et ce, par ignorance des parents, notamment en milieu rural tant que la spina-bifida demeure une maladie à déclaration non obligatoire.

En l'absence d'un équipement médical à un prix abordable sur le marché algérien, les malades, à l'exemple de Tarek, prennent leur mal en patience, eux, qui restent dépendants de béquilles, d'antibiotiques contre toutes sortes d'infections, de sacs collecteurs, de sacs minaires, sondes, etc. Ainsi va la vie au moment où le jeune Tarek symbolise l'homme-courage en puissance.

Sid-Ahmed Hadjar

TLEMCCEN

Les revendications de l'UGEA

C'est avec une grande satisfaction que le président de l'UGEA, M. Abdemaljid Dennouni, a accueilli la décision du gouvernement de la prise en charge de la fluctuation des prix des matériaux de construction. Les entrepreneurs sont soulagés, non seulement ils vont bénéficier des avenants de compensation de toutes les pertes dues à l'augmentation des prix du rond à béton de septembre 2007 à ce jour mais, et ce qui est très important, de l'annulation pure et simple de cette norme contraignante portant mention «ferme et non révisible» des marchés.

Rappelons que l'important programme de construction initié dans le programme quinquennal a donné lieu à la passation de contrats avec différentes entreprises de réalisation. L'augmentation des prix de matériaux de construction n'a pas permis la mise en œuvre de ces contrats.

Pour résorber cette contrainte, le chef du gouvernement a donné son accord de principe pour l'introduction des formules de réduction des prix par voie d'avenants aux marchés conclus à prix ferme et non révisable. Ce principe permettra de dégager un processus de compensation juste pour sauvegarder l'équilibre économique des marchés. Ce nouveau procédé prend effet pour tous les travaux de réalisation après le 3^e trimestre de l'année 2007.

D'autre part, il est clairement indiqué qu'en cas de retard dans les délais de réalisation, il appartient aux maîtres d'ouvrage de dissocier la partie de retard non imputable à l'entreprise. Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme a instruit toutes les parties concernées au niveau national de respecter strictement cette instruction qui, selon les termes du ministre, devra traduire «l'assainissement des entreprises dans un délai qui ne peut dépasser trois mois».

Ainsi, on doit s'attendre dans les prochains jours à une véritable relance de ce secteur vital car la balle est maintenant dans le camp des entreprises qui sont libérées de cette épée de Damoclès. L'UGEA a finalement réussi à faire passer le message et sauvegarder l'intérêt des entreprises qui contribuent à l'essor économique et social.

M. Zenasni

Boudghène fait peau neuve

Le quartier populaire situé au pied de Lalla Setti commence à prendre l'allure d'un quartier moderne. Rappelons que les 18 000 habitants qui y vivent disposent de l'eau potable et du gaz de ville. A l'intérieur du quartier, les petites ruelles sont refaites avec la pose de pavés. Il reste néanmoins, la prise en charge du marché et l'entretien du stade. L'opération d'embellissement des façades a redonné à Boudghène l'image d'un véritable «pueblo».

Faïza B.

ORAN

Formation des associations à l'économie sociale

Qu'est-ce qu'une économie sociale et solidaire ? Comment passer d'une économie informelle à une économie formelle ? Peut-on parler d'une éthique d'entrepreneuriat social ? Toutes ces questions font l'objet d'une formation qui se déroule pendant trois jours à Oran (hôtel les Andalouses) au bénéfice de 25 associations provenant de l'ensemble du territoire national dans l'objectif de faire de l'action associative une activité économique à part entière et génératrice d'emplois et de revenus.

Réalisée dans le cadre du Projet européen d'appui aux Associations algériennes de développement (ONG II), partenaire du ministère de la Solidarité qui a confié à l'ADS la concrétisation de ce projet, cette formation est assurée par la Direction du projet soutenue par une UAP (unité d'appui au projet). La formation, qui en inaugure un cycle de 24 qui se dérouleront sur les années 2008 et 2009, ayant des thématiques spécifiques aux associations et aux institutionnels, vise à développer une nouvelle vision de la contribution des associations sur la scène sociale et économique.

En renforçant le cadre, toute activité génératrice d'emplois et de revenus est appelée à se développer et se pérenniser. Ce qui n'est pas encore le cas. Cependant, en milieu associatif, l'activité est majoritairement bénévole ce qui constitue une plus-value pour les projets économiques et sociaux mis en place.

La formation, destinée au profit de 26 associations, un cadre de l'A.D.S. et un cadre du ministère des PME/PMI, a permis aux bénéficiaires de connaître les mécanismes de l'économie sociale et solidaire, afin de développer des projets innovants et intégrés dans le développement local.

Les associations doivent s'impliquer au plus tôt dans des approches de fonctionnement d'entrepreneuriat permettant la pérennisation de leurs activités.

Cette formation de trois jours, animée par un expert, M. Patrice Szinétar, permet d'ouvrir le champ de la réflexion sur l'identification d'activités génératrices de revenus, notamment sur des formes d'organisations, de mutualisations et de coopérations.

R. M.